

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation, de la Culture et des Sports

ACTES DU COLLOQUE :

« NEUJ PRO 2014 – 13^{èmes} Rencontres Nationales des Professionnels et Elus de la Jeunesse »

ATELIER 2

La « garantie jeunes » : un outil au service de l'autonomie ?

Intervenants :

Serge ESTEBAN, directeur de la Mission locale de Carcassonne

Patricia BOILLAUD, directrice de l'unité territoriale à la DIRECCTE du Puy-de-Dôme

Elsa HAJMAN, chargée de mission jeunes à la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS)

Animateur :

Frédéric DUBOS, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports au Conseil général de l'Allier

Frédéric Dubos, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports au Conseil général de l'Allier : Cet atelier doit évoquer la garantie jeunes comme un outil au service des jeunes. On a la chance d'accueillir Marie et Thomas qui travaillent avec la mission locale de Vichy sur la garantie jeunes. Mon introduction à cet atelier sera brève. L'idée est d'échanger sur la garantie jeunes. Le département de l'Allier est un territoire d'expérimentation de cette garantie jeunes. Nous avons été sollicités fin juin 2013 par le ministère. Le conseil général a pris l'attache des trois missions locales du département Moulins, Montluçon, Vichy. Les trois étant partantes avec la DIRECCTE, on s'est positionné pour être territoire d'expérimentation avec une partie du Puy-de-Dôme. Comme on a la chance d'avoir des jeunes que la garantie jeunes a pu servir dans leur parcours, je vous propose qu'ils nous expliquent comment ce nouveau fonctionnement les a aidés. La garantie jeunes n'est pas un dispositif supplémentaire. C'est une démarche nouvelle entre les partenaires, le conseil général, les missions locales, l'Etat pour essayer de trouver des solutions à des parcours parfois compliqués pour accéder à l'autonomie. Ça demande que tout le monde se retrouve les manches et travaille différemment. Dans cet atelier, nous aurons des contributions de Patricia Boillaud qui représente la DIRECCTE Auvergne et le département du Puy-de-Dôme, de Serge Esteban, directeur de la mission locale de Carcassonne, d'Elsa Hajman, chargée de mission jeunes à la FNARS, Frédérique Saby, directrice de la mission locale de Vichy, Dominique Tajana, directrice de la mission locale de Moulins. Je suis Frédéric Dubos du conseil général de l'Allier. Il serait bien qu'on puisse échanger avec des départements dans la salle qui sont dans la première expérimentation, dans la deuxième ou dans la troisième. Peut-être des contributions viendront-elles au fil de nos échanges.

Marie : Je m'appelle Marie. J'ai 22 ans. J'habite Saint-Yorre. J'ai commencé un apprentissage à l'âge de 16 ans. J'ai un niveau CAP vente. Ensuite, j'ai fait des petits jobs d'été. J'ai été caissière. Après mon apprentissage, j'ai pris contact avec la mission locale de Saint-Pourçain où j'habitais. Comme j'ai déménagé, j'ai trouvé quelques jobs à Saint-Yorre dans la vente. Et après, je ne savais plus où m'orienter. J'ai eu un rendez-vous tous les mois à la mission locale de Vichy pour essayer de concrétiser mon projet professionnel. J'ai fait quelques stages, mais ça avançait plus ou moins. Anne, ma conseillère, m'a orientée vers la garantie jeunes. Je me suis dit que six semaines allaient passer vite et je me demandais ce que j'allais faire après. Ça a été un déclic de rencontrer des jeunes dans la même situation que moi, de partager nos opinions, de s'entraider. Cela a créé des liens. On s'est aidé à

chercher des stages. On faisait du covoiturage s'il y avait besoin. Après mes six semaines, j'ai fait des petits stages. Il y a deux ans, je me suis inscrite dans une boîte d'intérim. On m'a rappelée en mai. Depuis, je suis intérimaire à l'usine de bocaux à Saint-Yorre. C'est des contrats à la semaine. Ça fait cinq mois et demi que j'y suis sans fin de mission. Et les week-ends, je suis aussi caissière remplaçante à Carrefour Market à Saint-Yorre. Ils m'appellent quand ils ont besoin. Ça s'est fini fin septembre. A partir de fin novembre, je devrais être rappelée. Je suis en train de passer le permis. Grâce à la garantie jeunes, on avait une allocation qui a fait que j'ai pu mettre un peu d'argent de côté pour commencer le permis. Je prends mon temps. J'ai eu le code. Je suis dans la conduite. Tout va bien. Pour la mobilité, la mission locale nous a apporté beaucoup d'aide. Il y avait les bus, les locations de cyclomoteurs pour lesquels il fallait le BSR bien sûr.

Thomas : Moi, c'est Thomas. J'ai 23 ans. Je suis à la garantie jeunes de Vichy. Je suis issu d'un CAP de dessinateur d'exécution en communication graphique, en infographie de Clermont. Je n'ai pas continué en infographie. Je me suis dirigé vers le trompe-l'œil, brevet des métiers d'art toujours au lycée Godefroy-de-Bouillon. Ceci m'a permis d'appréhender le côté infographique en publicité et la peinture en trompe-l'œil. Je voulais diversifier mes compétences pour avoir plus de possibilités de travail. Par la suite, j'ai voulu intégrer les Beaux-arts, mon rêve d'enfant. Mais après le concours, j'ai reçu la lettre de refus. Je me suis dirigé vers la voie de garage, la fac. Désolé pour les anciens étudiants. Je n'ai pas tenu quatre mois. J'ai arrêté et je me suis trituré la tête pour savoir ce que j'allais faire. Je me suis inscrit à Pôle emploi, à la mission locale et j'ai conversé avec mes conseillers. J'avais des amis animateurs dans le passé et j'ai toujours voulu connaître ce domaine-là. Donc, je me suis dirigé vers le BAFA. J'ai commencé en décembre dernier mon initiation théorique. J'ai eu le BAFA. Ensuite, j'ai été intégré à la garantie jeunes fin décembre. Il y a eu la formation de groupe, puis individuelle. En groupe, on nous a appris énormément de choses notamment à travailler ensemble. Notre groupe était le plus soudé et solidaire. On a fait plusieurs actions dont une place de la poste où on a mis une toile et laissé les gens faire ce qu'ils voulaient dessus. C'était une action solidaire aussi. Le sujet était la tolérance. On a eu beaucoup de dessinateurs. On a aussi eu comme projet de créer une association pour faire bouger Vichy surtout les jeunes parce qu'on trouvait que c'était un petit peu mou. On a mené à bien une association pendant quelques semaines. Les membres sont partis peu à peu. On a tous eu des voies différentes. J'ai eu un contrat de professionnalisation. Fin février, on m'annonce qu'on cherche des nouveaux animateurs pour l'entreprise France Loc. C'est un groupe qui dirige des campings dans toute la France. J'ai passé un entretien à Paris. J'ai été retenu et engagé pour six mois. Ça a été dur de partir parce que c'était la première fois que je parlais de mon cocon. Mais là-bas, je me suis vite fait de nouveaux copains en formation. J'ai eu six semaines de formation pour obtenir une petite expérience en animation et être incorporé dans un camping. Ça s'est très bien passé. J'en garde un merveilleux souvenir sauf le dernier mois qui a été très dur avec les aoûtiers. Je suis revenu ici avec mon titre professionnel. Sur 22 personnes qui ont été acceptées, on s'est retrouvé à 12 pour passer l'examen. On était 11 à l'avoir. Je suis allé jusqu'au bout. Merci à vous. C'est grâce à vous que j'en suis là à avoir pu tester mes capacités, à avoir appris de nouvelles compétences et à expérimenter toujours plus loin, à voir comme la vie est belle.

Serge Esteban, directeur de la mission locale de Carcassonne : Qu'est-ce que le collectif vous a apporté de plus qu'un suivi avec un professionnel ?

Thomas : C'était des collègues du même âge. On se sentait super proche.

Serge Esteban, directeur de la mission locale de Carcassonne : Cette communauté a dynamisé quoi chez vous ?

Thomas : Je ne voulais pas être un meneur. Je voulais que ma bonne humeur, mon envie les inspire aussi. C'était qu'ils osent. Oser prendre les choses à bras le corps et mener son action à bien.

Serge Esteban, directeur de la mission locale de Carcassonne : L'aspect règlement de départ, règlement intérieur, ça ne vous a pas choqué ?

Thomas : Pas du tout. Règlement intérieur, c'est-à-dire ?

Serge Esteban, directeur de la mission locale de Carcassonne : La charte.

Thomas : Je les ai signées. On ne m'a jamais reproché quoi que ce soit, je pense. Ce qu'on me dit de signer, je le signe. Je ne fais pas attention à ce qui est écrit. Ce n'est pas bon pour moi. Mais généralement, c'est ça. Je le lis après.

Serge Esteban, directeur de la mission locale de Carcassonne : De quelle promotion ?

Thomas : J'étais de la deuxième promotion.

Serge Esteban, directeur de la mission locale de Carcassonne : Et vous ?

Marie : Troisième.

Serge Esteban, directeur de la mission locale de Carcassonne : Et vous l'aspect collectif ?

Marie : Très bien. Je trouvais qu'un règlement c'était bien parce que certaines personnes en profitaient beaucoup. Elles étaient motivées sans l'être. Elles cherchaient sans chercher. Il ne fallait pas trop abuser. Voilà ce que j'ai pensé de certaines personnes de mon groupe.

Thomas : Je croyais que les chartes, c'était autre chose. Ça m'a été très bénéfique. Je croyais que c'était toutes les interdictions comme l'interdiction de fumer.

Frédérique Saby, directrice de la mission locale de Vichy : On a un peu de recul parce qu'ils font partie des premiers jeunes qui ont intégré le dispositif. Ce qui m'intéressait en tant que directrice de mission locale était de comprendre ce qui s'était passé. En effet, ces deux jeunes étaient déjà accompagnés par une mission locale. C'était comprendre pourquoi la garantie jeunes avait déclenché des trucs. Ils m'ont dit qu'il était difficile d'être seul même si on voit son conseiller une fois par mois. On arrive très facilement à se démotiver. Tous les deux m'ont dit que les six semaines avaient été comme un booster. Ça a été aussi de se retrouver avec des pairs et se rendre compte qu'on n'est pas tout seul dans sa galère. Il y a une solidarité même entre des jeunes très différents. En commission, on essaie de faire des groupes hétérogènes. Cette hétérogénéité donne un coup de booster et une solidarité entre eux. Ce sont des choses importantes qu'on a apprises en mission locale. Je pense que la garantie jeunes pour les missions locales est un tournant. C'est un nouveau mode d'accompagnement où on se sert du collectif plus qu'auparavant. On a encore des choses à apprendre et à essayer. Mais la dynamique de groupe est importante dans le dispositif.

Frédéric Dubos, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports au Conseil général de l'Allier : Tu veux dire que cette nouvelle approche a changé vos pratiques à la mission locale.

Frédérique Saby, directrice de la mission locale de Vichy : Je crois.

Cyril Naessens, conseil général de l'Ardèche : Je voudrais réagir au changement de pratiques professionnelles dans les missions locales. Pendant les six semaines d'intégration les conseillers sont en face à face avec les jeunes, n'y a-t-il pas le risque que le métier devienne le métier de formateur ? Comment avez-vous appréhendé ces six semaines en face à face ? Avez-vous fait appel à des personnes de l'extérieur ? Je parle de la mission locale. En Ardèche, on voudrait poser notre candidature. On a une mission locale qui ne connaît pas trop cette nouvelle forme d'accompagnement. Elle a un peu peur.

Dominique Tajana, directrice de la mission locale de Moulins : Ce sont des binômes de conseillers qui accompagnent chaque promotion. On est obligé de recruter parce que ça vient en surcroît de notre activité classique. Ensuite, il faut faire des choix. Dans le binôme, il faut au moins un conseiller de la mission locale et qui ait de l'antériorité à la mission locale pour bien connaître l'ensemble des dispositifs et pouvoir utiliser tous les outils et les partenaires du bassin. L'autre personne doit avoir une expérience de l'animation collective. Ça peut être un formateur ou autre chose. Mais il faut qu'il sache animer collectivement. En effet, ce travail n'est pas inné chez les conseillers de mission locale. On fait de l'accompagnement individuel et très peu d'accompagnement collectif. On en a comme les ateliers de recherche d'emploi, des ateliers budget, logement etc. Mais, il s'agit d'un vrai travail collectif pendant six semaines. C'est intensif, lourd à traiter. Cela signifie une organisation très spécifique dans la mission

locale. En effet, il y a aussi une problématique de locaux. Il faut des locaux adaptés parce qu'il faut une grande salle au minimum. Il faut des bureaux complémentaires pour des entretiens individuels. C'est une organisation à mettre en place. Mais c'est une expérience riche qui modifie les pratiques dans l'ensemble de la mission locale.

Frédéric Dubos, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports au Conseil général de l'Allier : Nous allons laisser la parole à Serge Esteban de la mission locale de Carcassonne.

Serge Esteban, directeur de la mission locale de Carcassonne : Ce n'est pas une superposition d'ateliers. Vous êtes en train de définir un profil de travailleur en insertion. Ce n'est pas une évolution du métier de conseiller. Certaines missions locales faisaient déjà ce qui est dans la garantie jeunes. Même s'il y a des interrogations sur le métier à travers des échanges de pratiques et que la garantie jeunes enrichit encore le cursus des conseillers, l'enjeu n'est pas de dire que c'est un formateur, quelqu'un qui fait du coaching. L'enjeu est la globalité du parcours. Il y a des originalités dans ces parcours qui font qu'on doit aller vers l'autonomie. Les ateliers ne sont pas conçus comme une superposition. On fait tout en même temps. S'il y a une richesse, un changement dans ce métier c'est qu'on prend le jeune dans sa globalité et qu'on articule le dispositif pour tout faire en même temps. On ne s'occupe pas des freins sociaux au départ. On ne commence pas par le projet professionnel. On met les gens dans l'emploi même s'ils ne sont parfois pas d'accord d'aller vers un métier qui ne leur plaît pas. On leur explique la richesse de ce qu'ils vont acquérir pour augmenter la potentialité de leurs compétences. C'est qui est en jeu derrière le métier de conseiller et pas de dire que c'est un formateur parce qu'on n'est pas dans cette dynamique.

Frédérique Saby, directrice de la mission locale de Vichy : Je suis d'accord avec mon collègue. Pour illustrer ce qu'il a dit, je demande à mon équipe garantie jeunes comment je peux expliquer à d'autres missions locales, parce que, nous les premiers, nous devenons formateurs témoins d'autres missions locales. Mon équipe me répond que la première chose à dire est qu'il n'y a pas un groupe avec lequel elle a fait la même chose. Dans une formation, quelle que soit la cohorte, on fait le même truc. Là, l'équipe s'est en permanence adaptée à la situation. Marie qui était dans la cohorte juste après Thomas a fait des choses très différentes. C'est pour ça que c'est un accompagnement collectif. On dit qu'il y a un changement professionnel parce que, dans l'accompagnement collectif, il y a le mot collectif avec tous les phénomènes de leader, d'appréhension au bout de la cinquième semaine parce que ça va se terminer. Il y a tous ces phénomènes à gérer que le conseiller n'a pas l'habitude de gérer en individuel ou dans un atelier de deux ou trois heures. Il faut qu'on arrive à donner à nos équipes les outils pour décrypter tout ça. On est bien dans un accompagnement. Les conseillers doivent s'adapter à chaque cohorte différente de l'autre.

Dominique Tajana, directrice de la mission locale de Moulins : Bien qu'il y ait cette largesse de possibilité d'actions diverses et de travail différents avec les groupes, il y a une méthode qui nécessite une formation des conseillers. Ils partent en formation deux fois une semaine. Il y a un travail sur les compétences fortes et leur repérage et une formation sur l'approche de l'entreprise. Dans l'ensemble, les conseillers maîtrisaient déjà ces aspects-là, mais pas la majorité. Il y a quand même une méthode bien précise à mettre en œuvre.

Marie : C'est vrai que chaque groupe est différent. Le premier groupe avait monté une association pour Madagascar. Non ? On devait avoir un projet...

Frédérique Saby, directrice de la mission locale de Vichy : Marie ne se rappelle plus très bien parce que ça fait presque un an. A Vichy, on a souhaité que chaque cohorte ait un projet collectif. Je leur avais parlé d'un projet de 2009 de jeunes partis à Madagascar. Chaque groupe a pu se mobiliser sur des choses différentes. Thomas a parlé de leur activité sur la place de la poste où ils ont interrogé le badaud du centre-ville sur ce qu'il pensait du mieux vivre ensemble et de la tolérance. Des groupes sont allés, à la période de Noël, intervenir dans des maisons de retraite pour des animations.

Marie : On est intervenu à la maison de retraite de Bellerive. Ça a été une expérience super. J'adore être en contact avec les personnes âgées. Entendre leur vécu, leur expérience donne envie d'y rester. Ça passe trop vite.

Serge Esteban, directeur de la mission locale de Carcassonne : Pour Carcassonne, c'est un peu original. On a été choisi comme site prototype pour faire la préfiguration de la boîte à outils que l'ensemble des dix territoires expérimentaux, environ 42 missions locales, allait utiliser. On ne s'est pas demandé s'il y aurait deux vitesses sur la façon de travailler. On a formé l'ensemble de la mission locale. Tous les agents et tous les conseillers de la mission locale ont été formés à la garantie jeunes. L'idée était de pouvoir utiliser la boîte à outils de la mission locale et de la rendre plus performante avec la nouvelle boîte à outils qu'on a constituée au fur et à mesure de nos travaux et d'en faire un outil qui servirait à l'ensemble de la mission locale pas seulement pour un dispositif, mais qui servirait pour le RSA des jeunes qu'on gère pour le compte du conseil général, pour l'ANI, les PPAE où il y a très peu de moyens d'animation collective des groupes. On a volontairement choisi de mobiliser l'ensemble des conseillers et le personnel de la mission locale là-dessus. Le deuxième niveau, quand on est arrivé dans cette garantie jeunes, était de pouvoir utiliser l'essentiel des partenaires. Il a fallu mettre en place rapidement une stratégie pour imaginer une future commission qui allait sélectionner. En effet, tout le monde ne peut pas entrer dans la garantie jeunes qui a des limites financières. Un jeune qui n'est pas motivé, qui n'a pas envie de travailler, qui a des addictions ne peut pas entrer dans ce dispositif. Il faut une volonté, une mobilisation du jeune pour y entrer. Nos partenaires ne connaissaient pas les enjeux. Il a fallu leur expliquer. On a créé une dynamique sur le territoire avec un projet de territoire qui a fait que les outils, les moyens qui étaient déjà disponibles sur le territoire ont été coordonnés. On a commencé à travailler avec les collègues du conseil général, de la PJJ, des centres sociaux. Quand on a des zones urbaines sensibles, il est important d'intégrer ces partenaires-là. On a d'abord travaillé sur l'éligibilité. La commission est souveraine. On a travaillé aussi sur le repérage, la façon dont on allait s'organiser sur le territoire. C'est la mission locale après dans les sous-commissions qui présente les dossiers et qui valide le parcours du jeune pour entrer dans la garantie jeunes. Notre souci a été de pouvoir aménager des locaux comme le disait la collègue. En effet, on avait le choix de créer une école de la deuxième chance. Je rejoins l'interrogation de formatrice. On va à l'extérieur et on n'est pas dans l'esprit de la garantie jeunes, dans l'esprit des dynamiques d'accompagnement puisqu'on reproduit ce qui a été un échec pour pas mal de jeunes, à savoir un cours magistral. On dit aux jeunes ce qu'il faut faire. Avec la garantie jeunes, on est dans une coproduction. On a choisi d'être dans la mission locale avec toutes les conséquences que ça pouvait avoir. On a 204 jeunes en une année. Ça fait beaucoup de passages. Les jeunes entrent dans la garantie jeunes dont ils ne sortent pas très vite. En effet une des grandes leçons de notre site prototype après un an d'activité, c'est qu'on pensait que l'autonomie développée par la garantie jeunes ferait sortir les jeunes très rapidement du dispositif. Au bout des six semaines, il a fallu revoir notre organisation. On a dû accompagner les jeunes pas à pas, ne serait-ce que pour organiser leur calendrier parce qu'ils ne pouvaient pas d'eux-mêmes construire leur semaine après les six semaines. L'idée de l'équipe a été d'avoir un continuum dans les locaux. C'est leur maison. Mais ça a dérangé l'organisation de la mission locale. Ça a été un des points sensibles. Il a fallu tenir compte de toutes les peurs liées à des volées de jeunes dans une mission locale. Il a fallu que les espaces soient assez importants pour qu'il n'y ait pas de violence dans les groupes. On a travaillé sur les chaînes perspectives des jeunes pour imaginer des locaux plus grands. Il fallait aussi que le binôme qui suit ces promotions soit sécurisé et qu'il ait une vue d'ensemble des déplacements dans la mission locale. C'est ce qui fait que la vie d'une communauté se réorganise.

Frédéric Dubos, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports au Conseil général de l'Allier : Ça a bousculé votre organisation interne et vos équilibres budgétaires.

Serge Esteban, directeur de la mission locale de Carcassonne : Pour l'équilibre budgétaire, la participation sur le fonctionnement pour une mission locale moyenne est conséquente.

Frédéric Dubos, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports au Conseil général de l'Allier : Pouvez-vous préciser le budget ?

Serge Esteban, directeur de la mission locale de Carcassonne : On est à 1 600 euros par jeune. 200 jeunes, c'est 320 000 euros. Dans notre mission locale, on est 30 salariés. Il y a 17 conseillers. Ça représente un apport supplémentaire de 30% au budget de la mission locale. Les missions locales ont des relations fortes avec la DGFP, la gestion et la prescription des emplois d'avenir. En quelques années, on a eu beaucoup de personnels qui se sont impliqués dans la vie de la mission locale. On a grossi. Donc, des problèmes de management. La mission locale n'a pas seulement fait évoluer les jeunes, elle a aussi fait évoluer les personnels. Derrière les personnels, c'est des conseils

d'administration, des visions de territoire des élus. Après, on parlera de l'entreprise, de la médiation, de la façon dont on a imaginé le travail entre un jeune qui arrive brut de décoffrage et une entreprise qui a une offre d'emploi. Il a fallu essayer de rapprocher ces deux visions d'une offre d'emploi. On a dit au chef d'entreprise qu'il demandait quelqu'un de minutieux, de débrouillard mais pas un diplôme. On va déjà lui trouver un jeune qui a ces deux compétences fortes. On en a eu des dizaines comme ça. On a une entreprise qui est très spécialisée dans le luxe de haut de gamme. Aucun jeune de la mission locale ne pouvait accéder à l'offre d'emploi. Quand on a détricoté la fiche de poste, on s'est aperçu qu'on avait des jeunes qui avaient ce type de profil. Pour revenir aux problèmes financiers, il est clair que la masse de personnel a généré des visions différentes de la part du conseil d'administration. Une convention nationale indique clairement qu'il n'y a pas de nouveau métier, que les conseillers peuvent agir sur la garantie jeunes sans changer de métier. Mais sur le site prototype, on a eu des difficultés au début à cause du millefeuille des dispositifs. C'est encore un dispositif, encore des fonctions support qui ne sont pas financées. On est entré dans une discussion avec l'ensemble du personnel pour voir comment avec des moyens identiques de support on pouvait intégrer la garantie jeunes. Je reconnais qu'on est un peu en échec. Pour la garantie jeunes, il y a deux binômes, donc quatre conseillers. Il faut un chef de projet à mi-temps pour dynamiser les quatre salariés conseillers. Il faut une mobilisation permanente de l'accueil. Il faut une mobilisation de l'agent comptable. C'est beaucoup de charges pour un dispositif. Le CIVIS est déjà lourd. L'ANI est assez compliqué. La garantie jeunes, administrativement, a beaucoup bouleversé l'organisation des missions locales.

Frédéric Dubos, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports au Conseil général de l'Allier : On reviendra sur l'organisation. Je vais passer la parole à Patricia Boillaud sur la vision de l'Etat qui pilote ce dispositif avec une déclinaison régionale et départementale. On a la chance d'avoir deux départements qui sont dans cette nouvelle approche des difficultés des jeunes. Patricia Boillaud, votre analyse.

Patricia Boillaud, directrice de l'unité territoriale à la DIRECCTE du Puy-de-Dôme : En Auvergne, on a eu des candidatures de missions locales qui ont concerné tout l'Allier et trois des cinq missions locales du Puy-de-Dôme. On a commencé à expérimenter dans cette configuration-là. Les deux dernières missions locales du Puy-de-Dôme vont rejoindre l'expérimentation en janvier 2015. En Auvergne, le Cantal va y aller aussi parce que c'est une très bonne mesure. Je m'occupe de politique d'emploi depuis un moment. C'est la première fois que je note tant d'enthousiasme même si c'est difficile, même s'il y a des problèmes matériels. C'est la première fois que j'ai une mesure qui fait l'unanimité dans son intérêt et dans son portage. Je vais vous parler du Puy-de-Dôme. Dans l'Allier, vous n'êtes pas organisés pareil. Dans le Puy-de-Dôme, une commission départementale de pilotage réunit les grands acteurs, les grandes institutions. Elle suit le déploiement du programme dans le département. Ce comité de pilotage s'est réuni une fois l'année dernière et il va se réunir bientôt. Dans le Puy-de-Dôme, la petite originalité est que le comité de pilotage est coprésidé par le conseil général et l'Etat, c'est-à-dire qu'il y a un co-pilotage de cette politique. Il y a donc une volonté du conseil général de s'articuler avec cette politique Etat qui est arrivée dans le paysage.

Frédéric Dubos, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports au Conseil général de l'Allier : Le co-pilotage Etat/Conseil général est une originalité qu'on partage dans l'Allier.

Patricia Boillaud, directrice de l'unité territoriale à la DIRECCTE du Puy-de-Dôme : La différence doit être au niveau des commissions d'attribution. On a fait des commissions d'attribution. Je crois que vous avez une commission d'attribution départementale. Nous, nous avons deux commissions, l'une pour les missions locales de Thiers Ambert, l'autre pour Clermont Cournon. On va intégrer nos deux autres missions locales à la rentrée. Ces commissions se prononcent sur l'entrée des jeunes dans le dispositif. Elles sont composées des principaux prescripteurs du bassin : Pôle emploi, le SPIP assez rarement, les CCAS, les représentants de mairies, le conseil général. On n'a pas forcément la Sauvegarde de l'enfance comme vous, pas forcément le FJT non plus, le CIO. Quand on met en place l'expérimentation, on décide de la constitution des commissions. On étudie les entrées. On se prononce également sur les sanctions disciplinaires, les radiations. On discute beaucoup sur le public cible à entrer dans la mesure. On n'a pas repris les caractéristiques d'entrée. Mais il y a quand même des caractéristiques administratives avec des conditions de ressources. Il y a la nécessité d'avoir des jeunes motivés. On ne peut aider que des jeunes qui ont envie de travailler. C'est la moindre des choses. On essaye de réfléchir aussi à la notion de parcours et dans certains cas à la façon d'articuler

préalablement avec une mesure conseil général. En effet, si cette personne n'est pas connue des missions locales, comment vérifier qu'elle est motivée même si elle vous le jure sur la tête de sa mère ? Dans certains cas, on aime bien voir avant ce que ça peut donner. Les commissions décident des entrées et des sorties soit disciplinaires soit autres de la garantie jeunes. Chaque mission locale anime un comité de partenaires. On appelle ça une commission de coopération qui se passe en dehors de la commission d'attribution et où se discute et se décide l'orientation de jeunes pas connus des missions locales, c'est environ 5%. Il y en a peu, mais il faut s'y intéresser, avec des partenaires qui vont pouvoir aider les jeunes à régler leurs autres problèmes notamment en matière de logement, de santé etc. L'Etat ne participe pas à ces commissions de coopération dans le Puy-de-Dôme. On peut y aller de temps en temps pour voir comment elles fonctionnent. Mais on fait confiance aux missions locales pour que ça fonctionne. Les missions locales doivent également travailler le partenariat avec l'entreprise. En début de programmation, on a fait un groupe de travail pour travailler cette relation entreprise et activer les réseaux de représentants des entreprises. Mais depuis, c'est aux missions locales que revient cette partie d'activer et de faire connaître la mesure et de proposer des jeunes. Voilà notre organisation administrative.

Frédéric Dubos, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports au Conseil général de l'Allier : Je peux donner un éclairage sur le département de l'Allier. C'est une coprésidence Etat/Conseil général. Notre particularité est que la direction de l'enfance, de l'autonomie et de l'insertion du conseil général est associée à la direction jeunesse. Il était important pour nous dans la transversalité de prendre la jeunesse dans sa dynamique, dans ce qu'elle apporte et pas seulement sous l'angle social. Je suis très attaché à ce binôme de la direction autonomie, insertion et de la direction jeunesse. Les CHRS sont dans le comité départemental, la Sauvegarde de l'enfance, la PJJ, le SPIP. Mon témoignage est qu'on n'est pas dans la vision habituelle. C'est mon impression. On est dans une vision plus horizontale parce que c'est une grande cause qu'on partage. Tout le monde trouve révoltant qu'on laisse sur le carreau une partie de notre jeunesse. Qu'on puisse partager cette ambition commune de leur tendre la main, de les aider en faisant fi de nos postures conseil général, Etat, mission locale dans une relation plus horizontale, comment mobiliser des moyens, des énergies pour sortir les jeunes d'un mauvais pas quand c'est un mauvais pas, c'est ce qui anime la commission départementale. On a souhaité lui conserver son niveau départemental pour partager dans chaque commission cet état d'esprit. Le fait que ça reste à un niveau départemental garantit cet état d'esprit et cette ambition qu'on doit tous avoir. A chaque fois que les conseillers évoquent des cas individuels par des prénoms, je suis effaré, choqué, bouleversé par ces parcours. C'est notre rôle de prendre conscience de ça.

Serge Esteban, directeur de la mission locale de Carcassonne : Il est important de préciser que la mission locale n'a pas la responsabilité d'une radiation ou d'une entrée. C'est la commission qui agit au nom du préfet. Je suis content que vous présentiez cette commission comme ça. Il est important qu'elle vive réellement ce que sont les parcours des jeunes. En effet, l'originalité de la garantie jeunes qui travaille en collectif est d'avoir un groupe cohérent. Si cette commission avec ses partenaires n'est pas capable d'imaginer ça, un groupe peut tirer vers le bas au lieu d'avoir un dynamiteur qui s'est exprimé tout à l'heure pour tirer les collègues vers le haut. C'est important pour le succès de l'insertion des jeunes.

Mathieu Accot, mairie de Saint-Denis de la Réunion : Bonjour à tous. Je m'appelle Mathieu Accot. Je viens de Saint-Denis de la Réunion. Je fais partie de cette génération. Je suis très content de les écouter. J'espère qu'on aura encore l'occasion de partager ensuite. Je salue votre initiative de faire intervenir cette nouvelle génération qui peut bénéficier de ce dispositif. Ça fait vraiment plaisir. Je voulais réagir sur ce sujet. La Réunion fait partie des départements qui expérimentent la garantie jeunes. Je travaille à la mairie de Saint-Denis. Je ne maîtrise pas l'ensemble du dispositif. Mais je trouve ce que vous avez dit super intéressant. C'est bien que la mission de Vichy propose aux jeunes de prendre des initiatives et de créer des associations. Lorsqu'on entre dans cette formation de six semaines et quelle que soit la formation en dehors de la garantie jeunes, on en sort grandi, enrichi. On bénéficie d'une certaine expérience. On crée des réseaux. Qu'en reste-t-il ? C'est sur ce point que je voudrais vous interroger autant les jeunes que les directeurs de mission locale. Il faut être motivé, avoir envie de travailler. Mais quand on n'a pas envie de travailler, ça ne veut pas dire qu'on ne veut pas prendre des initiatives et ne pas s'impliquer dans la vie de la cité. C'est ce qu'ils ont fait. Il y avait une volonté d'accéder à un boulot. Mais en allant rencontrer des gens, en leur posant des questions, en créant une association qui n'a peut-être pas fonctionné jusqu'à maintenant, il y a eu une initiative. N'y

a-t-il pas quelque chose à faire de la part de cette jeune communauté qui peut bénéficier de ce dispositif ? Elle pourrait créer quelque chose, pourquoi pas une association, une entité qui parlerait du dispositif et de la façon dont on l'appréhende dans les missions locales, comment le jeune le vit. On voit que toutes les missions locales n'ont pas le même comportement. Je trouve intéressant ce que Madame a dit lorsqu'elle se demandait comment elle allait expliquer à ces collègues. C'est à vous de le faire et c'est peut-être aussi aux jeunes d'en parler entre eux. Il y a certainement un réseau qui doit grandir. C'est un phénomène nouveau. Demain, ces jeunes auront peut-être la possibilité de siéger dans des commissions départementales ou autres. C'est mon ressenti. L'envie est de travailler, mais c'est aussi de vouloir entreprendre. Hier il y avait une très belle conférence. L'envie est un moteur, le travail est un moteur, mais c'est aussi pouvoir s'investir dans la vie de la cité notamment avec des initiatives comme les vôtres.

Frédérique Saby, directrice de la mission locale de Vichy : C'est exactement ce sur quoi on réfléchit encore. C'est encore une expérimentation. On fait avancer le dispositif et on l'enrichit. Les premières cohortes à Vichy ont mené des projets collectifs. On s'est rendu compte que six semaines c'était très court. On ne voulait pas mettre une tension pour qu'il se passe absolument quelque chose. En même temps, on mène des actions de parrainage pour lesquelles on a beaucoup de bénévoles dans des associations. Quand on leur parle de la garantie jeunes et de jeunes motivés, ils répondent qu'ils voient les jeunes venir tendre la main au Secours catholique mais qu'ils les voient rarement empiler les cartons. On s'est dit qu'il y avait un truc à faire. À côté, les jeunes pensaient que l'association était réservée à certains, à des élites, à des retraités. On est dans une deuxième phase où on a demandé aux présidents d'associations de venir raconter ce qu'est une association, ce qu'est être bénévole, la création d'une association. Pendant ces six semaines, on est plus là-dessus. On a trouvé un partenaire qui les aide à monter une association fictive pour leur donner l'expérience du montage d'association. Que se passe-t-il après les six semaines ? On a les mêmes réflexions que la mission accueil de Moulins. Il faut qu'on recrée du collectif après. Ce n'est pas que six semaines. C'est douze mois d'accompagnement. Après les six semaines, c'est de l'accompagnement individuel. On remet du collectif, des regroupements inter cohortes pour que les jeunes se rencontrent et on les réunit à nouveau parce qu'ils sont demandeurs. Il y a encore plein de choses à faire évoluer. La semaine dernière, un de mes collègues qui s'occupe de la garantie jeunes m'a dit qu'on manquait de témoignages et m'a demandé si on ne pouvait pas, en 2015, imaginer que deux ou trois cohortes montent un film avec des témoignages de jeunes. Je ne vais plus beaucoup revoir ces deux là. Ils sont dans leur vie. C'est pour ça qu'on travaille. Capitaliser ces témoignages est notre idée pour 2015. Tout ça pour dire qu'on est encore dans de l'expérimentation, qu'on a des choses à construire. On se pose des questions et on avance tous les jours

Dominique Tajana, directrice de la mission locale de Moulins : On a un partenariat avec la banque alimentaire, les épiceries solidaires. On s'aperçoit que les jeunes retournent d'eux-mêmes faire du bénévolat. C'est très positif. On a d'autres types de partenariat avec des agences d'intérim avec lesquelles on a mis en place une convention pour plus de systématisation des missions intérim. Une convention nationale a été signée au niveau du FAF.TT qui va nous mettre des outils à disposition pour la préparation des missions d'intérim. C'est aussi très intéressant. On a aussi un partenariat avec la CPAM pour être sûr que quelque chose soit mis en place pour les droits des jeunes. On travaille dans tous les axes. C'est le cœur des missions locales de faire un accompagnement global. Ça nous permet d'aller encore plus loin.

Serge Esteban, directeur de la mission locale de Carcassonne : Je vais répondre à La Réunion que je félicite d'être venu jusqu'ici. Quand Bertrand Schwartz a imaginé les missions locales, il imaginait l'autonomie des jeunes, pas seulement l'emploi des jeunes. La façon dont on aborde la garantie jeunes me fait penser à la maison des jeunes. On n'est pas dans ce dispositif-là. On est dans quelque chose avec un levier financier. Il y a des comptes à rendre à l'Etat sur ce levier financier. L'autonomie des jeunes est d'abord l'autonomie financière. Pour avoir cette autonomie financière, il faut avoir un emploi. Le marché est très difficile aujourd'hui. L'idée d'utiliser une multitude d'actions comme le bénévolat, les projets est une chose, mais il ne faut pas perdre de vue que l'objectif de la garantie jeunes est de mettre des jeunes dans l'emploi pour qu'ils puissent être autonomes financièrement.

Frédéric Dubos, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports au Conseil général de l'Allier : Je suis d'accord. Mais le témoignage me touche qu'une classe d'âge, qu'un groupe se dise

qu'ils ont été accompagnés et aidés. Mais on peut aussi témoigner et apporter une contribution en retour de l'aide ou de l'accompagnement reçus en portant une démarche collective faisant état de nos parcours, de nos difficultés pour éclairer, aider, accompagner d'autres qui seraient dans la même situation. C'est un témoignage extraordinaire. Je vous invite à travailler l'après et comment leurs témoignages peuvent aussi en aider d'autres.

Mathieu Accot, mairie de Saint-Denis de la Réunion : Le moteur est collectif. En tant que professionnel de l'insertion, de la thématique de la jeunesse, on peut penser ensemble. Mais on doit aussi être le moteur d'une nouvelle forme de réflexion qui viendrait de ces jeunes. J'aimerais savoir ce qu'ils en pensent. L'idée était de créer une association pour faire bouger Vichy. Imaginons que l'idée soit de créer une association pour faire bouger la garantie jeunes de Vichy. Depuis le départ, l'éducation nous met dans un circuit individualiste. L'initiative, pendant ces six semaines est de vous faire travailler collectivement. C'est ce qu'on fait en CAP, mais sous une forme différente. Là, c'est vous faire réfléchir sur un sujet que vous aimez. Je voudrais savoir si demain, quand vous aurez un contrat, la dame n'entendra plus parler de vous ou si vous pourriez être les moteurs d'une nouvelle forme d'initiative. Vous pourriez vous dire que vous avez bénéficié de la garantie jeunes et que vous pourriez être considérés dans la réflexion et être à l'origine de nouvelles pistes pour les autres jeunes qui vont arriver. Vous êtes le moteur.

Thomas : C'est la garantie jeunes qui a été notre moteur à nous qui avons, qui avons toujours besoin d'aide. Pour certains comme moi, ça commence à se préciser. Je suis en train de monter ma vie. A terme, je pourrais vous aider en témoignant.

Frédérique Saby, directrice de la mission locale de Vichy : Ils sont là tous les deux, mais on aurait pu avoir beaucoup plus de jeunes aujourd'hui. Je rêve de ce que des jeunes reviennent pour nous dire qu'ils veulent participer. Je travaille sur une recherche action nationale qui porte là-dessus. Je comprends aussi que, quand on a attendu d'entrer dans la vie active, le temps est cher. Je ne leur en veux pas s'il n'y a pas tout de suite un retour. Qu'ils soient là tous les deux, c'est déjà un retour.

Mathieu Accot, mairie de Saint-Denis de la Réunion : Dans le département de La Réunion, c'est un peu différent. Un tiers de la population a moins de 25 ans. La population est donc très jeune et très engagée. C'est pour ça que je me permets d'insister. Les prises d'initiative jeunes m'intéressent énormément.

Frédéric Dubos, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports au Conseil général de l'Allier : Marie, tu voulais répondre aussi ?

Marie : C'est vrai que c'est la garantie jeunes qui nous a fait avancer. On vient témoigner pour essayer de motiver et de convaincre d'autres jeunes en leur faisant part de notre expérience. On voudrait leur dire que la garantie jeunes c'est autre chose que six semaines de cours. Je me suis redécouverte. J'ai découvert des compétences que je ne pensais pas avoir. Je suis mieux.

Serge Esteban, directeur de la mission locale de Carcassonne : Marie, parlez-vous de la garantie jeunes avec votre employeur ?

Marie : Non, mon employeur est dans son bureau. On n'a pas beaucoup de contacts. On est à notre poste. Il fait le tour. Mais jamais on ne parle de ce point. Avec mon autre employeur, Carrefour, on en a parlé rapidement.

Serge Esteban, directeur de la mission locale de Carcassonne : Sa vision de la mission locale ?

Marie : Il ne m'a pas donné d'opinion. Il m'a dit que les aides pour le permis, la mobilité, c'était un plus pour nous.

Patricia Boillaud, directrice de l'unité territoriale à la DIRECCTE du Puy-de-Dôme : A ce moment des questions réponses, on peut s'interroger sur l'intérêt de la garantie jeunes comme accès à l'autonomie ou amélioration de l'autonomie. C'est à quoi on m'avait demandé de réfléchir. Ce dispositif expérimental s'intègre dans beaucoup d'autres dispositifs existants qui pour l'instant ne sont

pas remis en cause. Il faut le prendre comme une chance. C'est vrai que c'est compliqué à gérer, que ces outils ne répondent pas aux mêmes problématiques, n'ont pas tous les mêmes coûts. La garantie jeunes a un certain coût. Donc on doit en faire profiter des jeunes qui sont en capacité d'en profiter. On peut faire des paris. Il ne s'agit pas de blinder toutes les entrées. Mais il faut être réaliste. Tous les jeunes ne peuvent pas entrer dans la garantie jeunes. Certains jeunes n'ont pas besoin d'accompagnement très poussé. Ils ont besoin d'un petit plus pour aller à l'emploi, mais ce n'est pas très compliqué. Certains jeunes ont envie de retourner aux études. Et il y a des dispositifs pour eux. Dans notre société, la qualification, le diplôme sont importants. Ce millefeuille est compliqué. Toutes ces mesures n'ont pas le même coût, ne s'adressent pas au même public. Il faut apprendre à jongler avec. Ce dispositif expérimental est là pour amener les jeunes à l'autonomie. Qu'est-ce que l'autonomie ? Je représente la parole technique de l'Etat. L'autonomie, c'est accéder à un contrat de travail ou à une formation professionnelle qualifiante. Les professionnels retrouvent les notions d'insertion dans un emploi durable, un contrat en alternance, un emploi d'avenir etc. C'est cadré. Pour des missions locales, voire des conseils généraux, l'acception autonomie est plus large. On peut avoir des divergences d'appréciation à la fin sur l'efficacité du dispositif et s'il permet d'accéder à l'autonomie. En matière sociale, j'ai retenu que l'autonomie permet à une personne de s'intégrer dans la société par rapport à une situation d'assistance où on dépend de tiers ou des pouvoirs publics. On parle en ce sens d'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap. Pour un conseil général, peut-être je vous laisserai vous exprimer, le terme d'autonomie est davantage la capacité à s'autogérer dans un sens un peu plus courant, voire dans certains cas à s'auto-suffire, ce qui n'est pas tout à fait la même notion. Je reviendrai à la notion que vous avez développée et qui me convient assez bien qui est accéder à l'autonomie financière, avoir un logement, de la mobilité, prendre sa vie en main et pouvoir décider, ne pas être gêné parce qu'on n'a pas les moyens de ces ambitions. On ne peut pas s'installer en pensant à son avenir. C'est un très bon outil. C'est une démarche particulière. Elle est fondée sur l'émancipation des jeunes. On vous demande de vous prendre en main. L'un de vous deux a dit « on m'a inscrit dans la garantie jeunes ». C'était le début et maintenant, on ne vous inscrira plus nulle part. Ce qui est intéressant dans ce dispositif, c'est que plutôt que de vous donner du poisson on vous apprend à pêcher. Je sens que vous avez appris à pêcher et à mieux composer avec l'environnement. Dans l'Allier, il y avait un temps des démarches pour les bénéficiaires du RSA dans ces champs-là. Pour nous Etat, c'est aussi une découverte, c'est-à-dire que jusqu'à présent on avait des manières assez plan-plan de voir les choses. On prend un demandeur d'emploi, on répertorie ses problèmes et on lui propose des stages pour améliorer ce qui ne va pas. On pointe donc toujours les points négatifs des personnes.

Là on part des points positifs. Ça m'a beaucoup intéressée et j'ai pas mal lu sur ce sujet. L'Etat ne va pas seulement commander de l'accompagnement, mais se demander quel type d'accompagnement commander. On développe le savoir agir des jeunes, le savoir agir sur son environnement, savoir expliquer qui on est. Vous avez raison, on a tous des compétences. On est tous capables de faire des choses dans la vie. Mais la vie ne nous a pas toujours gâtés et on n'arrive plus à voir nos compétences. A tous les niveaux, même nous, on ne sait pas parler de nos compétences.

Je reviens sur les moyens financiers parce que ce dispositif mobilise des moyens financiers importants. Il y a un cofinancement du fonds social européen qui va permettre de monter en charge dans les prochains mois, d'où les appels à projets du ministère. Il y a aussi l'appui pas forcément monétaire des conseils généraux. Avec eux, on peut travailler sur des mesures financières complémentaires en amont et en aval. On peut aussi s'intéresser aux parcours des jeunes peut-être en amont. Par exemple que fait-on pour les jeunes qui sont à l'aide sociale à l'enfance et dont on sait très tôt que leur entrée dans la vie ne sera pas toujours simple ? On peut travailler les parcours et la prévention pour offrir un meilleur service aux jeunes. C'est un bon outil mais qui, à mon avis, va avoir ses limites. L'accompagnement est d'un an. Au bout d'un an, des jeunes n'accéderont pas à l'emploi. Que fera-t-on pour eux ? Le ministère a dit que les jeunes pourront rester en accompagnement, mais que la mission locale ne sera plus financée si le jeune reste en année n+1. Pour la mission locale, ce sont encore des coûts non prévus à prendre en compte. Il ne faut pas que ce nombre de personnes qui continuent dans la garantie jeunes soit trop important, sinon l'Etat diminuera le nombre de nouveaux parcours. Il y a donc un gros enjeu de la mobilisation des entreprises et de l'accès à l'entreprise. C'est la limite. Dans certains bassins, on peut avoir des jeunes motivés qui ont fait tout le parcours, mais s'il n'y a pas d'emploi ou peu dans le bassin, les personnes jeunes ou moins jeunes ne sont pas toutes responsables de ne pas trouver d'emploi. Un accompagnement de douze mois, c'est bien. Après peut-être que le jeune commence à s'essouffler. Après la novation des six semaines, le passage en entreprise, soit ça se passe bien comme pour vous, soit non. Dans ce cas, que fait-on ?

Marie : Il y en a qui sont démotivés après les six semaines. Ils font des stages et il n'y a pas d'emploi. Mais il ne faut pas qu'ils lâchent prise.

Patricia Boillaud, directrice de l'unité territoriale à la DIRECCTE du Puy-de-Dôme : C'est aussi une méthode pour découvrir des milieux, pour savoir ce qui nous plaît ou pas. Pour nous Etat, que va-t-il se passer pour un jeune qui au bout de douze mois n'a pas d'emploi, qui pourtant a réussi à accéder à une certaine autonomie, qui a besoin des 450 euros pour ne pas retomber plus bas et à qui on n'aura rien d'autre à proposer ? Il serait important qu'on en rediscute avec les conseils généraux, pas pour dire qu'il faut trouver des moyens financiers, mais pour se demander ce qu'on fait. Si c'est un cas ou deux, ça va. Si c'est un nombre assez important de jeunes, que fait-on ? Avec la meilleure volonté du monde, on ne pourra pas tout financer. Il va falloir des outils de transition entre la garantie jeunes et des situations sans travail. On peut explorer des pistes. Pour terminer, je salue cette nouvelle méthode qui donne envie à quelqu'un de prendre le contrôle de sa vie. Ça concerne tous les demandeurs d'emploi. Trop souvent on leur prescrit des choses qu'ils n'ont pas vraiment souhaitées. Ils n'ont pas eu trop le temps d'y réfléchir car ils ont d'autres soucis à régler. Avec la garantie jeunes, on donne les moyens de contrôler sa vie et de se débrouiller par soi-même.

Frédéric Dubos, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports au Conseil général de l'Allier : Merci de ce témoignage. Je vais laisser la parole à Elsa Hajman de la FNARS. Ensuite, on laissera la parole à la Région qui est un partenaire très important notamment pour la formation professionnelle.

Elsa Hajman, chargée de mission jeunes à la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) : Je vais revenir sur certains éléments qui ont été donnés. Je suis chargée de mission à la FNARS qui est la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale. Notre fédération rassemble des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, des centres d'hébergement d'urgence, des accueils de jour, de maraude et des structures de réinsertion par l'activité économique. Notre champ n'est pas les jeunes, c'est la lutte contre la précarité et les exclusions. Dans nos structures, on accueille des personnes qui recouvrent des problématiques dont on a déjà parlé ici : pas de ressources, pas d'emploi, pas de formations, des addictions, des problèmes de santé somatiques, psychiques. Dans nos centres d'hébergement, on accueille environ 25% de jeunes entre 18 et 25 ans. Ce pourcentage est assez important au regard de leur pourcentage dans la population générale qui est entre 12 et 13% en fonction des estimations. 25% de jeunes, c'est énorme et fait un sujet de questionnement et de travail à la FNARS. C'est pour ça que je suis là aujourd'hui. On a participé au groupe de travail ad hoc qui a élaboré cette garantie jeunes. Dès le départ, on avait émis des points de vigilance qui se trouvent largement confirmés par tout ce qui a été dit ce matin et par les retours que j'ai du réseau sur la mise en place de la garantie jeunes. Je ne vais pas faire un tour exhaustif. Je vais reprendre quelques éléments. On n'a pas rappelé qui est le public destinataire originel dans le texte de la garantie jeunes. Ce sont les NEET, les ni en emploi, ni en formation, ni scolarisés et sans ressources qu'ils soient dans leur famille ou non. La motivation n'est pas un critère d'admissibilité dans les textes. Il faut être très prudent avec la notion d'envie de travailler, la notion d'assistanat. J'ai entendu des choses qu'on ne partage pas du tout à la FNARS. L'envie de travailler et la motivation, ça se travaille. Quelqu'un qui a une addiction et des problèmes psychiques, ce n'est pas qu'il n'a pas envie de travailler. C'est qu'il n'est pas en état de travailler. Il peut y avoir des choses à travailler sur cette envie de travailler. Je voulais revenir sur la notion de public cible qui n'intègre aucunement dans les textes ce critère totalement subjectif de l'envie de travailler qui serait estimé par les conseillers de mission locale. En effet, c'est eux qui font un premier tri des dossiers déposés devant la commission de sélection. Partout, un pré-tri des dossiers est fait par les conseillers de mission locale avec des critères supplémentaires à ceux prévus dans les textes. Pour nous, c'est une vraie problématique. Ça soulève d'autres questions parce que des jeunes ne sont pas en capacité de vivre cet accompagnement collectif à temps plein pendant les six premières semaines. C'est une évidence. On l'avait dit aussi. Pour nous, cette garantie jeunes n'est qu'un dispositif supplémentaire dans une panoplie existante comme le CIVIS, le fonds d'aide aux jeunes, des contrats jeunes majeurs mis en place par les conseils généraux dont on sait qu'ils sont très hétérogènes en fonction des territoires et que les contenus de l'accompagnement et des aides sont très différents d'un territoire à un autre. Ce dispositif qui se veut, dans les textes, à destination des plus en difficulté évidemment les exclut de fait par les systèmes mis en place et par cet accompagnement collectif de départ qui est très intensif et qui ne leur est pas accessible. En effet, il ne

s'agit pas de tous les mettre dedans. Il y en a qui ne peuvent pas suivre un temps plein d'accompagnement et de séances collectives. Je réagis à différentes choses que j'ai entendues. Je suis désolée si c'est un peu décousu. Je voudrais aussi rappeler qu'on parle de tranches de jeunes de 18 à 25 ans majoritairement puisque le critère d'âge est de 18 à 25 et de façon exceptionnelle 16/18 ans. Ces jeunes de 18 à 25 ans, quand ils sont dans leur famille, on ne leur demande pas d'être autonomes financièrement. En général, ils ont le choix de se former. Ils ont le choix d'avoir envie de changer de formation, de se tromper, de recommencer. Les jeunes qu'on accueille dans nos structures ne sont pas tous connus des missions locales. On le sait très bien. Le fonctionnement des missions locales fait qu'un certain nombre ne va pas en mission locale. L'idée est que ces jeunes entre 18 et 25 ans, au-delà de l'accès à l'emploi pour l'autonomie financière, aient accès à la formation. Entre 18 et 25 ans, il est important d'être autonome financièrement, mais il est important de construire son avenir. Parfois, la première étape n'est pas l'emploi, c'est l'accès à la formation et parfois à des formations de base. Savoir lire et écrire est parfois indispensable pour ceux qui ont décroché très très tôt du système scolaire. La participation des jeunes est un thème qui nous est cher également. C'est super que vous soyez là pour témoigner, pas seulement pour témoigner d'une expérience personnelle, mais aussi pour participer à l'élaboration des politiques publiques pour l'ensemble des personnes accompagnées, pas seulement pour les jeunes. Ils ont été associés à ce groupe de travail ad hoc de façon parcimonieuse et évidemment sans qu'ils aient le temps d'y être préparés parce que ça s'est fait dans des délais très courts. Il faudrait aussi que ces jeunes soient associés à l'évaluation de ce dispositif expérimental des sites pilotes en tant qu'objets, destinataires de cette garantie jeunes, mais aussi en tant que sujets, c'est-à-dire participer à ce comité d'évaluation. C'est ce qu'on avait demandé, c'est que l'union nationale des missions locales avait demandé, ça n'a pas été pris en compte. Pour que les jeunes puissent comprendre les questions qu'on leur pose, ils doivent être associés au contenu de l'élaboration d'une méthodologie et du contenu de l'évaluation. Ça demande des moyens, du temps de préparation, beaucoup de choses. Mais c'est indispensable pour que ces évaluations soient pertinentes et légitimes. C'est un dispositif parmi d'autres. J'ai entendu ce matin dans les échanges, et on l'a entendu depuis plusieurs mois, le risque de remise en cause de cette garantie jeunes. Le risque est écarté provisoirement puisqu'à la conférence sociale de cet été on a annoncé que la cohorte 2015 serait augmentée de 20 000 par rapport à ce qui était prévu. Mais ce dispositif nécessite des moyens financiers. Et on sait que l'ensemble des dispositifs pour les jeunes a été régulièrement remis en cause pour des questions financières. Au-delà de la garantie jeunes qui est une mesure d'urgence prise dans le cadre du plan quinquennal de lutte contre la pauvreté, on pense qu'elle se justifie au regard de la situation des jeunes aujourd'hui, 24% de chômage, 23 ou 24% de taux de jeunes en situation de pauvreté dans la population générale, ce qui est énorme par rapport aux 14% de la population générale. Je prends le contrepied de ce qui a été dit ce matin. Evidemment, l'évolution des pratiques professionnelles dans les missions locales et la mise en place de la médiation active, qu'on connaît bien parce qu'elle a été mise en place par d'autres associations avant, sont des plus de suivi. Certains jeunes peuvent faire peur à des entreprises et à certaines institutions à cause de problèmes de comportement. Pouvoir préparer une entreprise, préparer un jeune et faire le lien avec l'entreprise est un vrai plus. On n'en a encore pas beaucoup parlé. Dans la méthodologie de la garantie jeunes, c'est un élément important.

Frédéric Dubos, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports au Conseil général de l'Allier : Je vous remercie pour votre contribution qui permet d'avoir un autre point de vue, une autre analyse, mais que je ne partage pas. En effet, il y a des paradoxes dans ce que vous décrivez. On a fait la démonstration, au moins dans le département de l'Allier, que ce n'était pas un dispositif supplémentaire. Je partage l'avis de la DIRECCTE. Ce n'est pas un dispositif supplémentaire. J'ai tenté d'expliquer que, dans la pluralité de la commission, avec le CHRS des gens qui sont en contact avec des publics qui ne sont pas dans les missions locales, on ne le découvre pas aujourd'hui, on pouvait se parler autrement que par des conventions, des relations hiérarchiques. Et qu'on soit tous mobilisés pour dire que, dans ce département, la jeunesse est une priorité et notamment celle qui souffre, ce n'est pas si fréquent. Qu'on puisse se retrouver sur ces valeurs-là est une avancée dans le département. Que l'Etat y mette des moyens supplémentaires dans des temps très compliqués, c'est à saluer. On n'est pas au pays des Bisounours. On sait que ce n'est pas un coup de baguette magique qui va régler cette situation. Mais les relations qu'on entretient avec notre jeunesse interrogent. Depuis mercredi, on parle de jeunes qui sortent du système scolaire parce qu'ils n'ont pas compris ce qui se passait, parce qu'on a peut-être voulu les former à un métier en oubliant qu'il y avait deux jambes, qu'il y avait aussi un citoyen dans celui qui va manier la truelle ou dessiner, qu'il y a aussi un projet de vie, de société. On est

tous responsable de ça pour le vivre ensemble. On n'est pas là pour se jeter des fleurs ou décrire un tableau idyllique. On expérimente. C'est aussi ça. On ne dit pas qu'on a raison. On dit qu'on y est allé parce qu'il nous semblait important d'y aller. C'était le souhait du président du conseil général avec l'Etat. Modestement, on essaie de faire avancer cette cause-là avec les paradoxes et les difficultés que vous avez soulevés.

Elsa Hajman, chargée de mission jeunes à la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) : Je n'ai peut-être pas pris le temps d'aller jusqu'au bout. Nos publics ne sont pas les mêmes. Dire que la garantie jeunes est une mesure d'urgence et qu'elle se justifie, c'est rappeler qu'on a défendu le droit pour tous à se former, à l'éducation. Je parle d'un droit et pas d'un dispositif. Dans les documents du CNAJEP qui sont à disposition, on voit qu'on n'a pas défendu seul ce droit pour tous. Avec l'union nationale des missions locales, le CNAJEP, des associations d'éducation populaire, on a défendu un droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, où on peut reprendre une formation n'importe quand, un droit assorti de ressources dès l'âge de 18 ans. C'est une proposition. Et c'est en ça que la garantie jeunes est une mesure d'urgence qui ne peut être qu'une étape vers autre chose. C'est aussi la raison pour laquelle on a milité pour que ce dispositif aille jusqu'à son terme dans sa partie expérimentale et qu'une évaluation soit faite. La souplesse offerte par ce dispositif dans la mise en place et en œuvre dans les territoires est un atout parce qu'il y aura sûrement des choses à retenir. Vous parlez des CHRS associés dans votre territoire. Ce n'est pas le cas partout. Il ne s'agit pas que les CHRS soient associés à tous les comités de pilotage et toutes les commissions de sélection. Mais il y a des endroits où ils ne le sont pas du tout. Il y a des territoires où un vrai travail est fait sur le lien avec l'accès à l'hébergement et au logement qui est une vraie problématique qui apparaît aussi dans les textes et qui devrait être prise en compte. Ces ressources de 430 euros permettent l'accès aux foyers des jeunes travailleurs s'il y a de la place. Il y a toujours ce problème de disponibilité dans les centres d'hébergement et pas seulement pour les jeunes. En région parisienne, 430 euros ne suffisent pas pour accéder aux FJT. Donc d'autres problématiques se posent. Des liens sont créés avec le secteur accueil hébergement insertion, AHI. C'est essentiel. On ne s'est pas retiré du groupe de travail. Je l'ai dit, pour nous la garantie jeunes se justifie. Mais il y a des travers dans la mise en œuvre qu'on souhaite faire savoir.

Frédérique Saby, directrice de la mission locale de Vichy Il y a quelque chose que je ne peux pas laisser dire comme ça. Il y a eu un amalgame de propos. On n'a jamais dit qu'il fallait que les jeunes aient, à l'entrée, une motivation uniquement de travail. On retient des jeunes qui sont motivés pour intégrer la garantie jeunes et qui ont compris qu'ils entrent dans un dispositif à temps plein qu'ils sont en mesure de tenir. Marie l'a très bien dit. Il faut que le groupe ait au moins la volonté d'avancer ensemble. Si on n'est pas vigilants, on peut mélanger avec des jeunes qui seraient là par hasard. J'interviens au début de chaque cohorte pour leur expliquer qu'ils doivent saisir la chance qui leur est donnée, que ce n'est pas un droit. On est vigilant sur cette motivation. Après, on est là pour les rendre autonomes, résoudre toutes les problématiques de santé, de logement qui pourraient interrompre leur parcours.

Elsa Hajman, chargée de mission jeunes à la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) : Ce ne sont pas les missions locales, c'est le principe tel qu'il est conçu et le principe de réalité qui fait que, bien entendu, il y a une sélection des publics à l'entrée. Mais dans les textes, le dispositif est ouvert à l'ensemble des jeunes NEET, ni en emploi, ni en formation, ni scolarisés. C'est bien plus large que les publics qui entrent aujourd'hui dans le dispositif. On pourrait en parler pendant très longtemps.

Patricia Boillaud, directrice de l'unité territoriale à la DIRECCTE du Puy-de-Dôme : Je vais rappeler que le dispositif n'est pas un droit. En effet, si c'était un droit, ça n'aurait pas été la peine de faire ce qu'on a fait. Il suffisait d'envoyer son avis d'imposition sur le revenu et les 600 premiers en Auvergne seraient entrés et pas les suivants.

(...)

Précisez, si c'était un droit à enveloppe financière indéterminée et ouverte, ce qui n'est pas le cas. L'Etat a une comptabilité et il n'est pas en mesure de financer 5 000, 10 000 jeunes. Dans le Puy-de-Dôme, environ 15 000 jeunes de 16 à 25 ans sont en dessous du seuil de pauvreté. On ne va pas entrer 15 000 jeunes, c'est vrai. Il faut être réaliste. Il a été prévu que, comme tous les outils, celui-ci soit utilisé pour des jeunes qui peuvent en profiter. Pour des jeunes plus en difficulté, les missions locales

proposent d'autres types d'accompagnement. Il n'y a donc pas impossibilité pour ces jeunes. Ce n'est pas tout ou rien. On peut utiliser toute la palette d'outils à notre disposition. C'est ce qu'il faut bien comprendre. N'oublions pas que c'est cofinancé par le FSE. C'est pour ça qu'on a pu ouvrir des places.

Frédéric Dubos, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports au Conseil général de l'Allier : Le conseil régional, puis le conseil général du Puy-de-Dôme, puis l'Ardèche.

Jean-Marc Dumont, conseil régional d'Auvergne : Je n'ai pas l'ambition d'intervenir au nom du conseil régional. Je vais quand même relayer la parole de la Région. On a été associé à la garantie jeunes en Auvergne et surtout dans l'Allier. Comme l'a dit Madame Hajman de la FNARS, il est important que tous les acteurs soient associés au dispositif y compris la Région même si c'est pour une très petite partie qui est le volet formation. Pour certains parcours, ce n'est pas qu'une petite partie. Etre tous autour de la table avec les acteurs du logement, de l'insertion et les CHRS a une vraie plus-value dans l'Allier. Je ne sais pas comment ça se passe dans d'autres régions. Mais c'est un modèle qui est à prôner. L'échelle départementale pour ces questions n'est pas mal parce que ça pose les choses très officiellement. Les instances portent ça collectivement et ça permet d'irriguer le territoire. C'est ce que tu disais Fred sur les choix d'organisation. Après dans le fonctionnement, il faut être plus local. Dans l'Allier, ça me semble bien fonctionner. Qu'il y ait un tour de table très large même si ça fait beaucoup de monde est une vraie plus-value. Je voulais intervenir en tant que technicien. Je pense que les conseillers ou les directeurs de mission locale ne me contrediront pas. On fait de la dentelle dans ces parcours-là. Les témoignages que vous avez eus vont dans ce sens. On est toujours à la recherche du coup de main, de la solution, malheureusement du dispositif, parce qu'on les empile, qui vont permettre aux jeunes d'avancer un peu plus loin, de se construire ou de construire son parcours social ou professionnel. Dans ce sens-là, la vraie expérimentation aurait été de se demander ce qu'était tel jeune, CIVIS ou pas, suivi dans tel dispositif ou pas. On expérimente, mais il y a tellement de contraintes que quand on a une bonne solution pour un jeune on ne peut pas lui proposer parce que, par exemple, on a oublié de le sortir du précédent accompagnement. La vraie expérimentation serait de dire que le coup de main à donner à des jeunes serait tout de suite la garantie jeunes sans tenir compte du dispositif dans lequel ils sont. Et dans son parcours de garantie jeunes, le petit coup de pouce serait qu'il intègre telle formation ou tel autre dispositif en mettant ensemble nos moyens. On comprend bien qu'il y a des questions de cofinancement et que plusieurs accompagnements ne peuvent pas être financés en même temps. Il faudra arriver à décloisonner et à se demander quel est le but de la garantie jeunes. Est-ce d'aider un jeune à avancer ? Si oui, on met nos moyens en commun et peut-être que ça vaut le coup de cofinancer un petit truc et d'y mettre un peu plus de moyens parce que ça va les aider à avancer. C'est faire de la dentelle. Je pense que quelques-uns ici partagent ce message.

Frédéric Dubos, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports au Conseil général de l'Allier : Merci de ton témoignage.

Marie-Agnès Girabet, conseil général du Puy-de-Dôme : Je voudrais revenir sur les définitions de l'autonomie qui peuvent varier. Depuis 2005, nous avons un dispositif qui propose une bourse autonomie pour accompagner les jeunes à avancer vers une autonomie sociale en matière de prise de logement, d'amélioration de la mobilité etc. Notre outil est en amont de la garantie jeunes. J'ai relevé deux autres termes comme étant importants. Ce sont ceux de partenariat et d'articulation. La démarche de la garantie jeunes a probablement rapproché des partenaires pour échanger sur les pratiques, sur les buts poursuivis par les uns et les autres. Ça sert le public des 18/25 ans parce qu'on a essayé de ne pas empiler les dispositifs mais de trouver une place dans un espace qui pourrait servir le public. Nous nous sommes placés en amont de la garantie jeunes avec notre dispositif particulier dans le Puy-de-Dôme qui permet de lever des freins sociaux pour que le jeune qui arrive en garantie jeunes soit mobilisé sur la dynamique qui lui est demandée dès les six premières semaines. Si on doit être amené à réfléchir ensemble au devenir des jeunes qui auraient besoin de plus d'un an, je me dis qu'on se retrouverait dans une place à trouver et des choses à proposer ensemble toujours dans l'esprit de servir le parcours des jeunes.

Christine Charbonnier, conseil général de l'Ardèche : L'Ardèche est considérée comme un territoire de vieux parce qu'on est très bien couvert en maisons de retraite et en EHPAD. Le département a décidé de s'intéresser aux jeunes. C'était une question pas traitée ou en découpant les jeunes en tranches fines. On traitait le transport d'un côté, la santé d'un autre, le permis etc. Rien n'était

coordonné ni au niveau du conseil général, ni au niveau des collectivités locales, ni au niveau des institutions avec lesquelles on travaille parce qu'on ne travaille jamais tout seul sur ces questions. On a décidé de réfléchir de manière concertée à un schéma éducation jeunesse. Ce schéma a trois axes prioritaires dont l'un est l'accompagnement des jeunes les plus précaires et les plus vulnérables dans la durée. L'un des outils identifiés était la garantie jeunes. En dehors des dispositifs d'urgence pour aider à remplir le frigo, passer le permis, on tient la main de quelqu'un et on ne la lâche pas pendant un an à dix-huit mois pour l'accompagner, pour découvrir ses ressources, ses appuis, comment est son territoire et comment il peut s'y inscrire. C'est un outil qui manquait. J'insiste sur l'accompagnement dans la durée. On n'avait pas de dispositif qui permette d'accompagner aussi longtemps. On fait partie du troisième cercle qui va postuler parce que cet été l'Etat a envoyé à tous les territoires un appel à candidature. On dépose notre dossier lundi soir sans savoir si on pourra intégrer le dispositif. On demande à intégrer à minima. On a trois missions locales. Notre territoire est petit, il a 320 000 habitants. 650 jeunes répondent aux critères définis par l'Etat et on n'en intégrera que 100 par mission locale.

Frédéric Dubos, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports au Conseil général de l'Allier : Merci de ce témoignage. D'autres réactions, questions ? Sinon, je laisse la conclusion à nos jeunes.

Participant dans la salle : J'ai une question pour les jeunes. Vous qui vivez ça, quelle est votre définition du mot garantie ?

Thomas : C'est un marché. La garantie va de paire.

Marie : Pour moi, la garantie est sur un an. Pendant un an, on est sûr d'être suivi, même après.

Serge Esteban, directeur de la mission locale de Carcassonne : Je reviendrai sur le fait que c'est expérimental. Il faut que tous nos partenaires aient ça en tête. Il faut que vous repartiez avec des chiffres qui vous disent qu'on ne s'est pas planté. Le deuxième point, c'est que les commissions ont toute autorité. Si elles veulent inventer du 16/18 ans qui doit rentrer dans la garantie jeunes, elles peuvent le faire. Nous ne le ferons pas parce que l'idée de la garantie jeunes c'est que l'emploi appelle l'emploi. Il y a tellement de contraintes avec l'inspection du travail sur les 16/18 ans, excusez-moi Madame, qu'on se battrait sans arrêt et que ça prendrait trop de temps. Je reviens à ce que disait le collègue de la Région, les commissions peuvent imaginer tout ce qu'elles veulent. C'est vrai qu'il y a des règles draconiennes. Quand on a imaginé le site prototype, il fallait trois mois après un CIVIS pour pouvoir entrer dans la garantie jeunes. La commission fait ce qu'elle veut. On l'a appelée garantie jeunes. Je trouvais que le CIVIS était une bonne idée parce que ça veut dire citoyen en latin. La garantie jeunes, c'est bien qu'elle garantisse pour un futur, mais citoyen ça veut aussi dire quelque chose. Quelques chiffres : on a eu 11 promotions sur 14. Sur 204 prévus, 162 sont entrés. Ça nous donne de quoi analyser la situation. 29 jeunes sont sortis du dispositif. 18%, c'est énorme. C'est pour différents motifs, abandon, sanction. 52% sont des femmes. 51% sont âgés de 18 à 20 ans. 40% sont de niveau 5 et 36% de niveau 4 et plus. C'est intéressant. On a parlé du collectif et de tirer vers le haut. Des jeunes avaient des capacités scolaires qui ont permis peut-être d'apporter un peu plus au groupe. Ça ne veut pas dire qu'ils n'avaient pas des difficultés. 30% n'ont pas de certification validée. 96% sont domiciliés sur le territoire de l'agglomération de Carcassonne et 73% dans la ville centre. C'est la réflexion sur la mobilité. On a mis en place des stratégies de la mobilité avec des systèmes d'araignée pour avoir un curseur pour travailler cette question. On n'a pas fait d'évaluation que pour ça. 25% sont domiciliés en ZUS et 3% en ZRR. ZRR, ça se comprend, c'est très loin. Il y a beaucoup de difficultés. Notre département est rural avec une ville centre. 25% en ZUS, on n'a pas eu de diktat de l'Etat en la matière. Ça s'est fait parce qu'il y avait des dynamiques dans la commission. Tout dossier peut arriver à la commission. La seule responsabilité de la mission locale est de dire qu'avec ce jeune on va avoir des difficultés et il serait peut-être bon de ne pas le prendre. Mais la commission reste souveraine. Tout le monde peut apporter le dossier d'un jeune. 29% sont en hébergement d'urgence ou précaire, famille, foyers. C'est un gros tiers. La cible garantie jeunes est aboutie. Au départ, l'Etat avait imaginé que c'était des jeunes qui n'étaient pas repérés par les missions locales ou par le conseil général qui devaient rentrer dans la garantie jeunes. On s'est aperçu qu'à 95% les jeunes étaient connus par la mission locale. 66% des jeunes sont orientés par la mission locale, 11% par le conseil général, 9% par Pôle emploi, 2% par la PJJ, 12% par les centres sociaux et les points information jeunesse. Pour accéder

à une première expérience professionnelle, il faut 43 jours, soit le cycle des six semaines d'intégration. Un jeune qui entre dans la garantie jeunes peut être dans l'emploi le troisième jour. On est dans cette configuration de 43 jours pour un premier emploi ou un premier stage. 22% du temps est passé en entreprise. L'Etat a prévu 50% du temps sur une année. On en est très loin pour le moment. Les résultats pourront se voir dans un an quand toutes les cohortes seront passées. 345 situations professionnelles, 6 CDI, 41 CDD, 10 emplois d'avenir, 75 missions d'intérim, 2 contrats en alternance. Ça donne quand même des résultats. Ce sont des jeunes qui avaient des profils difficiles en matière de précarité. Il y a eu un bénéfice pour mon équipe dans l'échange de pratiques. Il y a des résultats sur le terrain. Les élus reçoivent le retour de ces résultats. Des dynamiques sont à améliorer. Mais je dis bien que c'est expérimental. L'imagination de chacun est souveraine pour organiser le suivi de ces promotions.

Frédérique Saby, directrice de la mission locale de Vichy : Un mot sur le fait que 95% des jeunes sont connus des missions locales. Dans l'Allier, on en a tous témoigné, l'ensemble des partenaires, CHRS, FJT, équipes de prévention, tout le monde est mis autour de la table. On a eu une plateforme justice PJJ, SPIP. On connaît bien nos collègues de la justice dans l'Allier. J'ai rencontré de nouveau la PJJ pour expliquer le dispositif parce qu'il est difficile d'orienter quand on ne connaît pas bien. J'ai rencontré d'autres missions locales. La situation est différente d'un territoire à un autre. Dans les territoires plus urbains, vous avez témoigné que plein de jeunes n'étaient pas connus des missions locales. Ce n'est pas le cas dans la majeure partie du territoire français qui n'est pas urbain. Vous levez les yeux au ciel, mais on veut bien qu'on nous oriente des jeunes qu'on ne connaît pas. On les attend. A Carcassonne, ils témoignent de la même chose et ils sont loin. Quand on nous oriente des jeunes de CHRS ou d'ailleurs, on les a connus, même des jeunes de la PJJ. Ça m'agace un peu quand on dit que ce n'est que des jeunes de mission locale. Mais les jeunes de mission locale sont des jeunes de partout. Il n'y a pas des jeunes de mission locale, des jeunes de CHRS, des jeunes scolaires. Il faut arrêter de couper les jeunes en morceaux. J'ai entendu une jeune fille de Lille témoigner qu'elle ne pouvait pas entrer dans un dispositif parce qu'elle habitait en rural chez sa mère et qu'elle n'était pas public cible. Elle a eu la chance d'être foutue dehors par sa mère. Elle est arrivée chez son père bénéficiaire du RSA en ZUS et tout s'est ouvert. Mais elle était la même jeune. Elle aurait pu se retrouver en CHRS si son père ne lui avait pas ouvert sa porte. C'est vrai qu'au national, 90 à 95% des jeunes sont connus par les missions locales. C'est plutôt bon. Cela veut dire que malgré notre manque de communication les jeunes arrivent quand même jusque dans nos structures. C'est plutôt bien.

Marie : Je voudrais remercier la mission locale qui a mis ce dispositif en place. Je suis contente. J'ai pu avancer. J'ai pu me redécouvrir. J'espère que la mission locale va continuer comme ça.

Frédéric Dubos, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports au Conseil général de l'Allier : Merci de ton témoignage Marie. Thomas ?

Thomas : J'espère que l'aide qui nous a été apportée continuera à être apportée aux autres. Un grand merci à vous tous qui participez à notre réussite.

Frédéric Dubos, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports au Conseil général de l'Allier : C'était le mot de la fin. Merci Thomas.